

DATE : 31/12/2021

RÉFÉRENCE : DGS-URGENT N°2021-137

**TITRE : OUVERTURE DU PORTAIL POUR LA COMMANDE DE VACCINS ENTRE LES 3 ET 4 JANVIER 2022**

## Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Ergothérapeute

Manipulateur ERM

Médecin-autre spécialiste

Infirmier

Masseur Kinésithérapeute

Médecin généraliste

Audioprothésiste

Autre professionnel de santé

Orthopédiste-Orthésiste

Pédicure-Podologue

Opticien-Lunetier

Orthoptiste

Orthophoniste

Podo-Orthésiste

Sage-femme

Diététicien

Pharmacien

Psychomotricien

Orthoprothésiste

Technicien de laboratoire médical

## Zone géographique

National

Territorial (cf. liste ci-dessous)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous des précisions sur les modalités de la prochaine session de commandes en flacons de vaccins Moderna et Pfizer-BioNTech (forme 12 ans et plus et forme pédiatrique) **les 3 et 4 janvier.**

Ce document s'articule en quatre parties :

- I) MODALITES D'OUVERTURE DU PORTAIL DE COMMANDE
- II) PRECISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES
- III) POINT D'ATTENTION SUR LA PEREMPTION DES DOSES DE VACCIN
- IV) POINT D'ATTENTION SUR LES MODALITES DE LA VACCINATION PEDIATRIQUE

## I. MODALITES D'OUVERTURE DU PORTAIL DE COMMANDES ENTRE LES 3 ET 4 JANVIER

Professionnels de ville et structures habilités à commander :

Le [portail de télé-déclaration](#) sera ouvert **du lundi 3 janvier 8h au mardi 4 janvier à 23h** selon les modalités suivantes :

- Ouverture à la commande des vaccins **Moderna et Pfizer-BioNTech (forme 12 ans et plus)** : pour les pharmaciens, médecins, IDE, sages-femmes, chirurgiens-dentistes, services de santé du travail (SST), laboratoires de biologie médicale (LBM), les maisons de santé pluri-professionnelles (MSP), les centres de santé (CDS), les EHPAD, les résidences autonomes, les USLD, ainsi que les foyers d'accueil médicalisés (FAM) et les maisons d'accueil spécialisées (MAS);
- Ouverture à la commande du vaccin **Pfizer-BioNTech (forme 12 ans et plus)** également pour les services de santé universitaires (SSU) ;
- Ouverture à la commande du vaccin **Pfizer-BioNTech (forme pédiatrique)** pour les médecins ainsi que les services de protection maternelle et infantile (PMI).

Le nombre de flacons ouverts à la commande par vaccin et type d'effecteur est prévu comme suit :

Effecteurs	Nombre de flacons Moderna	Nombre de flacons Pfizer-BioNTech - Forme Adulte	Nombre de flacons Pfizer-BioNTech - Forme pédiatrique
Médecins	Nombre de flacons de vaccins non limité pour ces types d'effecteurs, tout en veillant bien à ne pas constituer de stocks non utilisés.	1 flacon	1 flacon
Pharmaciens		3 flacons	Non ouvert à la commande
Infirmiers, sages-femmes et chirurgiens-dentistes		1 flacon	
MSP, CDS, LBM		5 flacons	
FAM, MAS, EHPAD, USLD et résidences autonomie		15 flacons	
SST		30 flacons	
SSU	Non ouvert à la commande	15 flacons	2 flacons
PMI	Non ouvert à la commande	Non ouvert à la commande	

Il est rappelé aux officines qu'elles ne peuvent pas refuser de prendre la commande des services de santé du travail (SST ou SPST), car ces derniers ont toujours le droit de commander des flacons via leur officine de référence à travers le portail de commande.

Les EHPAD, USLD et résidences autonomie seront également autorisés à commander, dans le cadre de leur campagne de rappels, jusqu'à quinze flacons de vaccins Pfizer-BioNTech, pour la vaccination de leurs

résidents, et autant de flacons de vaccins Moderna qu'ils le souhaiteront, pour la vaccination de leurs professionnels, et en veillant à ne pas constituer de stocks non utilisés.

Les médecins, les sages-femmes et les chirurgiens-dentistes peuvent commander des flacons via leur officine de rattachement, comme précisé par le [DGS-Urgent N°2021\\_19](#). Les infirmiers, les LBM, les SSU, les SST, les CDS, les MSP, les FAM, les MAS et les PMI sont invités à se rapprocher de l'officine de leur choix, afin qu'elle commande pour eux.

Il est également rappelé aux officines qu'elles doivent bien confirmer les quantités demandées par les professionnels de santé qui leur sont rattachés avant de passer commande.

*Importance de la bonne utilisation des flacons :*

**Dans le contexte actuel d'accélération de la campagne de vaccination, nous devons collectivement nous mobiliser afin de minimiser les pertes de doses et la constitution de stocks dormants. Nous vous demandons donc d'extraire un maximum de doses dans chaque flacon (7 doses pour Pfizer-BioNTech pour sa forme 12 ans et plus, 12 doses pour Moderna en doses pleines et 20 pour les demi-doses Moderna en rappel) et de ne pas commander au-delà de ce que vous estimez possible d'injecter. Le nombre de doses dans un flacon Pfizer-BioNTech pédiatrique est de 10.**

*Précisions sur l'utilisation du vaccin Moderna dans la campagne de rappel :*

Il est rappelé aux professionnels de santé que depuis l'avis de la HAS du 5 novembre dernier, il est à nouveau possible d'effectuer les rappels Moderna, en demi-dose. Cet avis est motivé par la décision de l'EMA du 25 octobre dernier qui autorise les rappels de Moderna selon cette modalité. Il est également rappelé qu'à la suite de l'avis de la HAS du 5 novembre, il est désormais recommandé de privilégier la vaccination à l'aide du vaccin Pfizer-BioNTech, lorsque celui-ci est disponible, pour les personnes âgées de moins de 30 ans, qu'il s'agisse des primo-vaccinations ou des rappels.

**Il est également rappelé que les deux vaccins Moderna et Pfizer-BioNTech disposent d'un excellent profil de sécurité et d'une grande efficacité. Les deux vaccins doivent être utilisés afin d'assurer l'accélération de la campagne de rappel.**

**Dates de livraison en officine :** l'ensemble des flacons de vaccins Pfizer-BioNTech – que ce soit sous sa forme 12 ans et plus ou pédiatrique - et Moderna commandés la semaine du 3 janvier arriveront dans les officines entre les 14 et 18 janvier.

Il est rappelé que :

- Les rendez-vous de vaccination peuvent être repositionnés à partir du lendemain de la date prévisionnelle de livraison qui vous est indiquée dans le mail de confirmation de commande. Ce mail est envoyé à toutes les officines qui réceptionnent des vaccins, que ce soit pour leur compte ou celui d'autres professionnels de santé.
- Tout professionnel de santé doit prendre en compte le nombre de flacons qui lui ont été confirmés avant d'ouvrir de nouveaux créneaux de vaccination.

\*\*\*

**Par ailleurs, d'une manière générale, il est rappelé la nécessité pour les femmes enceintes de se faire vacciner, en primo-injection et en rappel.**

**Nous vous rappelons également que la co-vaccination grippe Covid-19 est possible, notamment pour les personnes âgées de plus de 65 ans et nous vous invitons à poser la question aux personnes qui se présentent à l'officine.**

## II. PRECISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES

Les flacons de vaccins Pfizer-BioNTech et Moderna commandés les 27 et 28 décembre seront livrés en officine **entre le vendredi 7 et le mardi 11 janvier**.

L'ensemble des commandes passées en Moderna et Pfizer-BioNTech seront honorées.

**Confirmation de livraison :** un mail de confirmation de la commande précisant la date et les volumes de livraison de vaccin Moderna, Pfizer-BioNTech (forme 12 ans et plus) et Pfizer-BioNTech (forme pédiatrique) sera envoyé le **vendredi 31 décembre** aux officines (volumes commandés par l'officine pour elle-même et pour les effecteurs pour lesquels elle a commandé), aux médecins, chirurgiens-dentistes et sages-femmes (volumes qui leur sont destinés). La confirmation de commande correspondra au nombre de flacons retenus pour la commande, une demande de modification ne sera pas possible.

## III. POINT D'ATTENTION SUR LA PEREMPTION DES DOSES DE VACCIN

Quel que soit le vaccin, nous vous recommandons de bien consulter les étiquettes de péremption et **les dates limites d'administration** sur le flacon avant toute injection.

### 1. Cas particuliers liés aux extensions de péremptions des vaccins

- Cas particulier des flacons de vaccins Pfizer-BioNTech 12 ans et + (Comirnaty®, flacon à couvercle violet) :

Nous vous rappelons que suite à une modification de l'AMM relative à la durée de conservation des flacons à  $-90^{\circ}\text{C}/-60^{\circ}\text{C}$ , **les flacons ayant une étiquette mentionnant une date de péremption comprise entre décembre 2021 et avril 2022, ont automatiquement un allongement de leur péremption pour une durée de 3 mois passant ainsi de 6 mois à 9 mois.**

**Aussi, un flacon ayant une étiquette mentionnant une date de péremption au 31 décembre 2021 aura sa péremption prolongée de trois mois, soit au 31 mars 2022. Lors de vos prochaines livraisons, il est donc possible que la date de péremption de l'étiquette fournie par votre grossiste-répartiteur soit postérieure à la date indiquée sur le flacon.**

- Cas particulier des flacons de vaccins Moderna (Spikevax®) :

Une modification de l'AMM est intervenue le 8 décembre 2021 relative à la durée de conservation des flacons à  $-25^{\circ}\text{C}/-15^{\circ}\text{C}$ . **Les flacons ayant une étiquette mentionnant une date de péremption comprise entre décembre 2021 et août 2022, ont automatiquement un allongement de leur péremption pour une durée de 2 mois, passant ainsi de 7 mois à 9 mois.**

**Aussi, un flacon ayant une étiquette mentionnant une date de péremption au 31 décembre 2021 aura sa péremption prolongée de deux mois, soit au 28 février 2022. Lors de vos prochaines livraisons, il est donc possible que la date de péremption de l'étiquette fournie par votre grossiste-répartiteur soit postérieure à la date indiquée sur le flacon.**

### 2. Rappel des modes de conservation par vaccin

Nous vous rappelons que :

- Les flacons de vaccin Pfizer-BioNTech **forme 12 ans et plus (couvercle violet)** livrés en pharmacie se conservent au maximum un mois à  $2-8^{\circ}\text{C}$  à l'abri de la lumière.
- Les flacons de vaccin Pfizer-BioNTech **forme pédiatrique (couvercle orange)**, à destination des 5-11 ans se conservent au maximum 10 semaines à  $2-8^{\circ}\text{C}$  à l'abri de la lumière.
- Les flacons de vaccin Moderna, se conservent 30 jours maximum à  $2 - 8^{\circ}\text{C}$  à l'abri de la lumière.

Nous vous invitons à la plus grande vigilance sur les dates de péremption des flacons qui vous sont livrés, car ces dernières peuvent être très courtes. Nous vous conseillons donc d'en commander le nombre nécessaire et de les injecter rapidement, afin d'**éviter de constituer un stock inutilisé**.

### 3. Utilisation des flacons non récupérés

**Si un flacon de vaccin (Pfizer-BioNTech ou Moderna) n'a pas été récupéré après un délai d'une semaine, l'officine peut le proposer à d'autres professionnels de santé**, en respectant scrupuleusement toutes les modalités de conservation et de transport de ce vaccin, **ou l'utiliser pour ses propres rendez-vous de vaccination**. Pour le Pfizer-BioNTech sous sa forme pédiatrique, le flacon peut être récupéré selon les mêmes conditions qu'évoqué précédemment mais seulement par des médecins ou des services de protection maternelle et infantile. Les pharmaciens concernés sont invités à contacter les professionnels ou établissements de santé concernés avant de redistribuer les doses qui leur étaient initialement attribuées.

Nous vous rappelons que les flacons périmés doivent être évacués suivant la filière d'élimination CYCLAMED, quel que soit le vaccin. Vous trouverez les modalités du circuit d'élimination des déchets issus de la vaccination covid-19 en ville dans l'[annexe 1 du DGS-Urgent n°2021\\_98](#). Un certificat de destruction indiquant les numéros de lots et les quantités détruites doit être transmis à [qualite\\_covid19@santepubliquefrance.fr](mailto:qualite_covid19@santepubliquefrance.fr)

## IV. POINT D'ATTENTION SUR LES MODALITES DE LA VACCINATION PEDIATRIQUE

*Enregistrement dans le téléservice de suivi Vaccin-Covid :*

Comme pour toute vaccination contre le Covid-19 effectuée dans le cadre de la campagne de vaccination organisée par la France, il est obligatoire d'enregistrer les informations de la consultation pré-vaccinale et de chaque vaccination concernant les enfants âgés de 5 à 11 ans.

Le tutoriel complet du téléservice Vaccin Covid est consultable sur le [lien](#) suivant, le tutoriel pour la saisie des informations sur le téléservice est accessible via ce [lien](#).

Pour accéder au dossier de vaccination de l'enfant, il est nécessaire de saisir le NIR de son parent ouvrant droit, ou bien son code patient si son dossier a déjà été créé (code patient indiqué sur la synthèse d'éligibilité ou de vaccination). Il faut bien sélectionner le vaccin Comirnaty Pédiatrique et le numéro de lot administré.

Comme pour toute personne vaccinée, il est par ailleurs indispensable d'imprimer et remettre la synthèse d'éligibilité et la synthèse de vaccination au parent de l'enfant à chaque injection réalisée.

L'attestation certifiée de vaccination, quant à elle, n'a pas besoin d'être imprimée étant donné que l'instauration d'un pass sanitaire pour les enfants n'est pas d'actualité. Néanmoins, les parents pourront télécharger l'attestation de leur enfant sur le [site](#) d'Ameli.fr si besoin ultérieur.

*Prévention d'erreurs d'injections:*

**Une vigilance particulière devra être portée lors de la préparation du vaccin afin d'éviter toute confusion entre un flacon de vaccin Comirnaty® Adulte (couvercle violet) et un flacon de vaccin Comirnaty® Pédiatrique (couvercle orange), et afin de prévenir toute erreur d'injection. Une dernière vérification avant l'injection est souhaitable.**

\*\*\*

En cas de question sur la distribution des vaccins aux professionnels de santé en ville, les pharmaciens peuvent contacter le service client via le formulaire « Contacter le support » du portail de télé-déclaration : des conseillers pourront répondre à leurs questions et les renseigner sur les livraisons prévues pour leur officine (dates et volumes exacts de livraison).

Nous vous remercions pour votre mobilisation remarquable dans cette nouvelle accélération de la campagne de vaccination et de rappel, qui est décisive pour contenir la vague épidémique en cours.

**Bernard CELLI**  
Responsable de la Task Force Vaccination

*Signé*

**Maurice-Pierre PLANEL**  
Directeur général Adjoint de la Santé

*Signé*